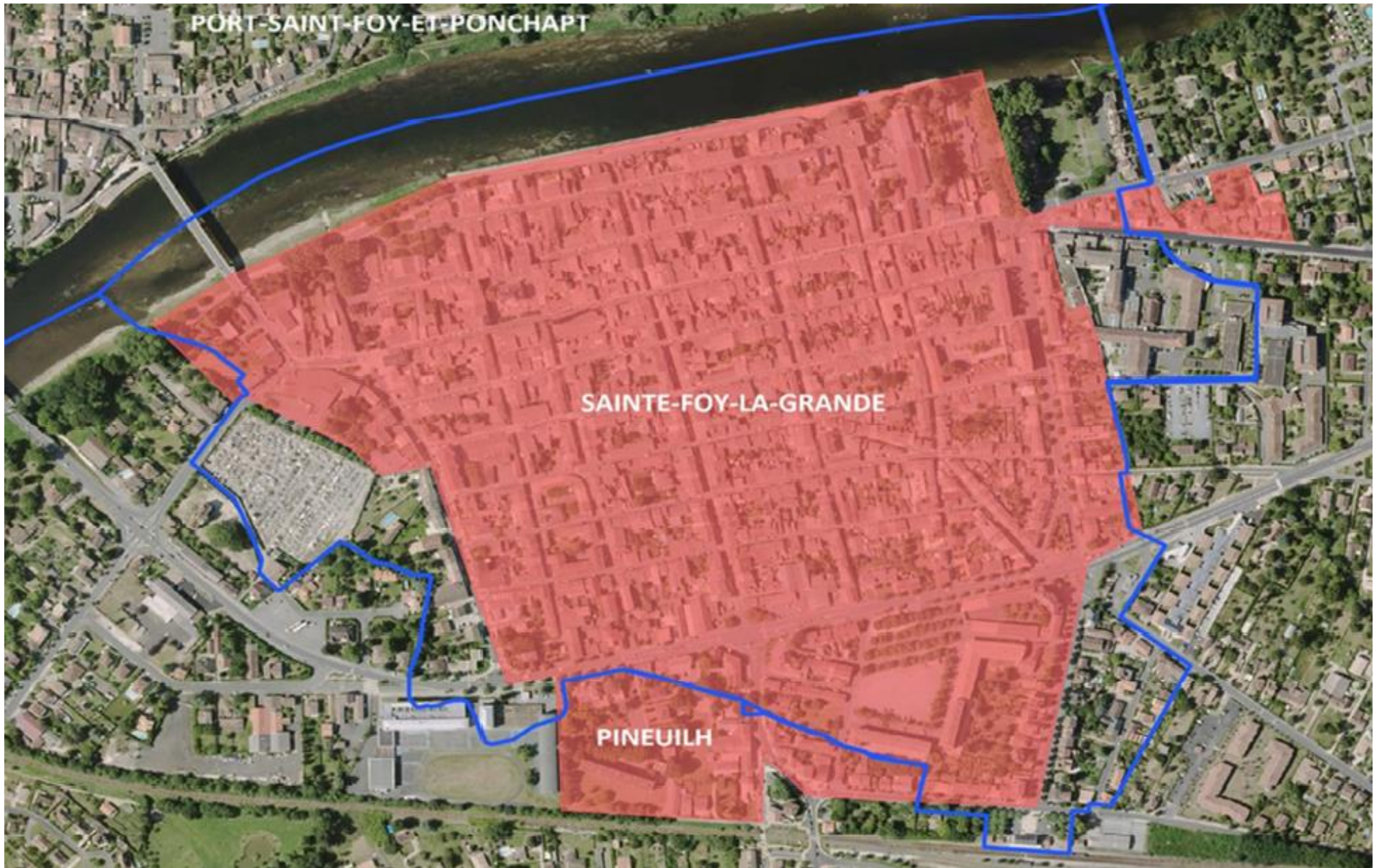


**CONTRAT de VILLE du QUARTIER
BOURG
de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh**

APPEL A PROJETS 2021



Date limite de dépôt des projets : 31 janvier 2021



1 - Le cadre général : Qu'est ce que le contrat de ville ?

«
La Politique de la Ville vise l'objectif commun de rétablir et de pérenniser l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les
quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants »

Depuis juin 2014 le quartier « Bourg » situé sur les communes de Sainte-Foy-La-Grande et de Pineuilh a été inscrit en « quartier prioritaire » de la politique de la ville. Ce quartier compte 2 206 habitants. Son périmètre est consultable sur le site <http://www.geoportail.gouv.fr>

Le contrat de ville du quartier Bourg signé le 10 juillet 2015, pour une durée de 5 ans (et prolongé jusqu'en 2022 par la loi de finances 2019), par l'État, la communauté de communes du Pays Foyen, les villes de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh et leurs partenaires, constitue le cadre de mise en œuvre de la politique de développement social et économique en faveur des habitants du quartier prioritaire.

Il est disponible sur les sites internet de l'Etat, de la Communauté de Communes du Pays Foyen, de la commune de Sainte-Foy-La-Grande, et de la commune de Pineuilh.

Il a pour objectif d'accroître la concentration et la coordination des moyens des cosignataires sur les publics les plus défavorisés et de contribuer à la cohérence d'intervention des institutions et associations en s'appuyant notamment sur la participation des habitants.

Le conseil citoyen de Sainte Foy la Grande/Pineuilh, composé d'un collège d'habitants du quartier prioritaire et d'un collège d'acteurs locaux a été reconnu par arrêté préfectoral le 24 juin 2015. Le conseil citoyen est associé à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville.

➤ Qu'est-ce que l'appel à projet Politique de la Ville ?

Chaque porteur de projet souhaitant intervenir sur le Quartier prioritaire doit **prioritairement mobiliser les financements de droit commun des signataires du Contrat de Ville** avant d'avoir recours à l'appel à projet Politique de la Ville.

Ces crédits spécifiques alloués par l'Etat (Préfecture de la Gironde), la Communauté de Communes et les communes sont mobilisables en complément du droit commun sur des actions bénéficiant aux habitants du quartier prioritaire et contribuant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville.

Les référents Politique de la Ville pourront accompagner le porteur de projet à identifier les dispositifs de financement de droit commun auprès notamment de l'Etat (voir annexe 1 - droit commun de l'Etat), la Caf, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, etc.

Vous pourrez aussi déposer votre projet auprès de fondations en fonction de leurs domaines d'intervention en consultant le site <http://www.fondations.org/>

2 - Les enjeux du contrat de ville du quartier Bourg :

Le contrat est structuré autour de 4 piliers et définit des enjeux et des objectifs prioritaires partagés par les signataires :

PILIER 1 : Développement économique et emploi

PILIER 2 : Cohésion sociale (santé, éducation, sports, culture)

PILIER 3 : Cadre de vie, Habitat et renouvellement urbain

Axes transversaux : Valeurs de la république, Lutte contre les discriminations, jeunesse, égalité Hommes/Femmes

3 - Quelles priorités d'actions pour 2021 ?

Les projets présentés par les opérateurs devront prioritairement s'inscrire dans l'un des axes du contrat de ville du tableau ci-dessous.

AXES	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>AXE 1 :</p> <p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI</p>	Orientation 4 : Coordonner les dispositifs	Territorialiser le réseau de partenaires emploi / formation/ développement économique (SPEL)
	Orientation 5 : Lever les freins à l'emploi et à la formation	Développer l'apprentissage et la formation par alternance
		Créer un pôle d'excellence Territorial des Métiers et mettre en réseau les organismes de formation
		Approfondir les opportunités offertes par la formation BAFA
		Favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi
		Favoriser l'accès à l'emploi, la formation et la mobilité Mobiliser les dispositifs d'emplois aidés
	Orientation 6 : Favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale et d'entreprise de proximité sur le quartier et le territoire	Mobiliser une approche foncière et fiscale pour maintenir les commerces
		Mettre en place des conditions favorables d'installation pour de nouvelles entreprises
		Travailler sur l'offre commerciale : produits, horaires, emplacements..., adapter l'offre à la demande
		Fluidifier les accès et améliorer la signalétique (piétonne et automobile) dans et vers la Bastide, orienter vers la Bastide
		Chercher des complémentarités et favoriser des actions qui créent du lien entre la Bastide et sa périphérie
		Soutenir et mettre en valeur des entreprises et commerces de proximité sur le quartier et le territoire Maintenir et créer de l'emploi de proximité sur le quartier et le territoire
		Promouvoir et accompagner la voie entrepreneuriale, permettre aux porteurs de projet de tester leur activité
Favoriser l'accompagnement des entreprises : transmission et reprise d'activité, maintien d'entreprises en difficulté.		
Orientation 6 : Favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale et d'entreprise de proximité sur le quartier et le territoire	Renforcer/Développer les salons	
	Mettre en scène la bastide en valorisant le patrimoine architectural, les produits et savoir-faire locaux	

		Travailler et poursuivre les démarches sur la mémoire du quartier, faciliter l'appropriation par l'habitant de la qualité architecturale
		Considérer le tourisme comme un moteur de développement inclusif d'activités et d'emploi
		Travailler sur l'image de la bastide
		Améliorer la visibilité et la lisibilité de la Bastide
		Mettre en scène une Bastide moderne
		Développer une offre quantitative et qualitative d'hébergement et restauration
AXE 2 : COHESION SOCIALE	Orientation 8 : Favoriser l'accès aux soins	Valoriser le territoire pour attirer des médecins, et créer des conditions d'accueil favorables des stagiaires et des jeunes médecins Anticiper les départs à la retraite des médecins
	Orientation 9 : Améliorer l'information et l'orientation des professionnels de santé	Créer du lien entre les professionnels de santé, et mobiliser un réseau entre les acteurs existants
	Orientation 10 : Accompagner le vieillissement de la population	Encourager, accompagner et aider les réhabilitations d'habitat pour le maintien à domicile
		Développer l'accueil de jour et renforcer le maintien à domicile
	Orientation 11 : Agir sur la santé psychique et développer la prévention des pratiques addictives	Accompagner psychologiquement les jeunes pour favoriser leur parcours d'insertion
	Orientation 12: Agir sur l'alimentation et lutter contre la malnutrition	Faire des apprentissages alimentaires
		Créer des passerelles avec le Plan national nutrition santé
		Intégrer à travers la formation des animateurs une dimension santé dans les projets éducatifs territoriaux.
	Orientation 13: Favoriser la réussite éducative des enfants en relation avec les parents	Favoriser l'éveil et la sociabilisation des enfants, en développant la fonction d'accueil des 0-3 sur la bastide
		Accompagner la parentalité
		Fusionner les écoles maternelle et primaire sur un même lieu pour un accès à l'école dès le + jeune âge
	Orientation 14 : Coordonner les acteurs éducatifs et sociaux: Enseignants, parents, enfants, collectivités, associations	Promouvoir la réussite scolaire, lutter contre le décrochage et prévenir les exclusions
		Donner une dynamique de travail collective et partagée au plan local avec les différents acteurs, institutionnels et associatifs.
Orientation 15 : Accompagner la scolarité et s'affranchir des barrières linguistiques. Lutter contre l'illettrisme et accompagner les allophones	Accompagner la scolarité	
	S'affranchir des barrières linguistiques	
		Mobiliser les associations sportives et culturelles locales, et les acteurs sociaux, pour amener les jeunes vers les pratiques sportives et culturelles

	Orientation 16 : Favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour le plus grand nombre et notamment pour les jeunes filles	Élargir les actions CAP33 pour capitaliser sur leur réussite estivale
		Proposer des pratiques sportives et culturelles novatrices
		Permettre à des établissements scolaires d'être vecteurs de la culture et du sport
		Faciliter pour les habitants du quartier l'accès à la culture sur la Bastide : Préfiguration d'un pôle culturel
		Favoriser un accès financier aux jeunes du quartier qui voudraient s'inscrire dans des associations sportives et culturelles
		Développer la formation et l'emploi des animateurs sportifs et culturels
	Orientation 17 : Favoriser l'engagement des jeunes	Proposer un espace dédié aux jeunes
		Encourager les jeunes du quartier à être acteurs des actions, et les accompagner sur leurs projets
	Orientation 18 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	Favoriser à l'ensemble l'accès aux habitants à l'ensemble des droits sociaux
AXE : 3 CADRE DE VIE	Orientation 1 : Affirmer un projet urbain	Une éco-cité comme cœur d'une ruralité moderne Conforter un certain nombre de fonctions urbaines : identification et actions sur des îlots stratégiques
	Orientation 2 : Améliorer l'offre et la qualité des logements	Inciter à la rénovation de l'habitat privé
		Lutter contre l'habitat indigne
		Améliorer le logement social
		Sensibiliser au respect du logement et favoriser l'auto-réhabilitation accompagnée
		Réduire la consommation énergétique des bâtiments de l'habitat privé
		Adapter les logements au vieillissement et aux handicaps
		Se réappropriier les places et espaces publics de lien social
		Ramener la nature dans la Bastide
	Organiser une piétonisation partielle (spatialement) et temporaire pendant l'été, en réfléchissant aux modularités possibles	

Information complémentaire : l'appel à projets concerne également le programme « Ville, Vie, Vacances »

Ce programme vise à offrir aux enfants et jeunes des quartiers politique de la ville, âgés de 11 à 18 ans un égal accès aux loisirs éducatifs, à la culture, au sport et aux vacances, pendant les périodes de vacances scolaires.

Priorités d'actions :

- les projets éducatifs favorisant l'ouverture des jeunes au monde extérieur, l'apprentissage des valeurs de la République et la citoyenneté
- les séjours préparés en amont par les jeunes ou s'inscrivant dans une logique de contribution-rétribution
- les chantiers éducatifs et les projets permettant une première approche du monde du travail
- les projets pédagogiques favorisant le respect mutuel entre les filles et les garçons

Les points suivants seront particulièrement examinés lors de l'instruction des projets :

- la mixité fille/garçon dans les activités proposées
- la qualification et la mixité de l'encadrement
- l'articulation avec les dispositifs éducatifs existants visant les jeunes les plus en difficultés (projets de réussite éducative, Ecole ouverte...)
- l'ouverture des structures pendant la période des vacances estivales (et notamment le mois d'août)

➤ Comment déposer une demande de financement ?

Dans le cas d'une première demande, les porteurs de projet sont invités à rencontrer les référents politique de la ville de l'État, de la Communauté de communes du Pays Foyen afin d'échanger sur le dossier en amont de la saisie en ligne de la demande.
Prise de contact souhaitée par courriel à l'attention des référents (voir coordonnées en dernière page du document)

- La procédure de dépôt est commune à l'État et au Pays Foyen

➤ Dépôt en ligne sur le site

- Pour simplifier les démarches des porteurs de projet, un dossier commun est à remplir pour les demandes à l'Etat et à la Communauté de Communes du Pays de Foyen sur le modèle du CERFA V5 sur le portail DAUPHIN .
- Pour accéder au portail DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (n° de la cellule d'accompagnement 09.70.81.86.94)
[Guide usagers à télécharger : www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/guide_usagers_vd1.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/guide_usagers_vd1.pdf)

- Lors de la saisie sur DAUPHIN, pour le budget du projet, concernant la demande ETAT Politique de la Ville, **VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT** saisir « **33-ETAT-POLITIQUE-VILLE** », avec un budget prévisionnel uniquement pour 2020 car sans cette précision, le dossier ne sera pas visible et instruit par la Mission Ville.
- Aide à la saisie en annexe
- Afin de rendre plus lisible les actions déposées, vous veillerez à faire précéder le titre de chaque action déposée ainsi :
pour les actions Contrat de Ville CV Pays Foyen « nom de l'action »
pour le programme « Ville, Vie et Vacances » VVV Pays Foyen « nom de l'action »

La saisie doit être réalisée au plus tard le
31 janvier 2021, au-delà, les demandes ne seront pas recevables.

Dans le cas d'une reconduction d'action, le bilan ou pré-bilan de l'année 2020 sera obligatoirement déposé lors de la saisie de la demande.

LA SAISIE DU BILAN 2020 EST IMPERATIVE (LORS DE RECONDUCTION D'ACTION)

POUR OBTENIR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDEE

En revanche, si vous ne sollicitez pas de financement de l'État, pas de saisie, envoi uniquement d'un dossier CERFA à la collectivité.

Si vous n'avez jamais été financé dans le cadre de la Politique de la Ville, rapprochez-vous de la Mission Ville au 05.56.90.65.22 ou 05.56.90.62.81 ou 05.56.90.62.82

➤ **Comment est ensuite instruit le projet ?**

Chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'État et la Communauté d'agglomération du Pays Foyen.

Conditions d'éligibilité :

Afin d'être éligibles, les actions présentées devront concerner **les habitants du quartier prioritaire**, s'inscrire dans les objectifs stratégiques et opérationnels cités ci-dessus et respecter les principes suivants :

- présentation d'un projet précis définissant les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'action (le nombre de personnes ciblées et la part des habitants du quartier prioritaire seront explicitement mentionnés)
- capacité à mobiliser les habitants dès la conception du projet
- inscription du projet en complémentarité avec l'offre existante
- qualité et innovation de l'offre proposée
- définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation précis
- partenariat et co-financement. **Une attention particulière sera portée à l'absence de substitution avec le droit commun des financements Politique de la Ville sollicités.**

Une instruction conjointe aboutira fin avril à une programmation définitive pour 2021

Les actions sont financées pour l'année civile et doivent être transmises au 31 décembre 2021

Certaines actions peuvent justifier d'un étalement sur deux années et d'un report exceptionnel de réalisation au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2021 (sur décision préalable des référents politique de la ville). Dans tous les cas elles devront débuter après le 1^{er} janvier 2021
Les subventions allouées aux projets retenus seront versées directement sur le compte du porteur de projet.

➤ Quel suivi et Quelle évaluation ?

Les actions retenues feront l'objet d'une présentation en comité de pilotage du Contrat de Ville.

Pour les actions subventionnées par l'État/Politique de la ville en 2020, le bilan définitif, composé du bilan qualitatif, financier et de données chiffrées concernant le public touché par l'action sera saisi en ligne sur le site puis transmis par mail, aux référents politique de la ville.

➤ Ce qu'il faut retenir :

Un appel à projets territorialisé :

☼ Les crédits spécifiques politique de la ville seront mobilisés au bénéfice des habitants du quartier prioritaire « Bourg » du Pays Foyen.

Un appel à projets commun avec le dispositif « Ville, Vie, Vacances »

☼ La procédure de saisie et d'instruction est la même pour les projets VVV que pour les autres projets « politique de la ville »

L'inscription du projet dans les objectifs du contrat de ville du quartier Bourg :

☼ Les projets devront indiquer l'objectif stratégique et opérationnel dans lequel ils s'inscrivent.

La mobilisation préalable des crédits de droit commun au bénéfice des publics des quartiers prioritaires

☼ Les projets devront faire appel prioritairement aux financements existants dans le cadre des dispositifs généraux avant de solliciter les crédits spécifiques de la politique de la ville.

Une procédure de dépôt des dossiers et d'instruction partenariale

☼ Une procédure unique de dépôt des demandes auprès de la communauté de communes du Pays Foyen et de l'État.

☼ L'accompagnement en amont du dépôt de la demande.

Le co-examen des demandes entre la Communauté de communes du Pays Foyen, les communes de Sainte-Foy-La-Grande et Pineuilh, et l'Etat.

Afin de vous aider à mobiliser d'autres financements (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF) vous trouverez ci-joint les coordonnées des référents des services concernés et, également, les dates de dépôt de dossier.

Par ailleurs, les fondations peuvent être un soutien intéressant, pour connaître l'ensemble des propositions : <http://www.fondations.org/> sur lequel sont référencées l'ensemble des fondations ainsi que leurs domaines d'intervention.

Les coordonnées de vos référents :

Communauté de Communes du Pays Foyen Politique de la Ville	Claire AVRAND	c.avrand@paysfoyen.fr	06.26.33.37.26
Préfecture Mission Politique de la ville	Gaëlle LABAYE	gaelle.labaye@girond.gouv.fr	05.56.90.62.82
Délégué de la Préfète	xx	@girond.gouv.fr	06.46.09.48.75

vous êtes invités à déposer dans le portail DAUPHIN une seule demande de subvention qui sera dirigée automatiquement vers tous les financeurs partenaires du contrat de ville .

Pour vous aider dans la saisie, un guide de saisie USAGERS est disponible sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>. Pour éviter les erreurs, nous vous conseillons de le suivre scrupuleusement.

BUDGET PREVISIONNEL (Plan de financement) : Il doit être rempli avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.**

Dans la partie PRODUITS, compte 74 – « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION », vous pourrez solliciter **les services en charge de la Politique de la Ville** :

De l'ETAT :

⇒ **Etat – Préfet de département**

- taper **33**

-puis sélectionner dans la déroulante : **33-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

⇒ **Etat – Préfet de région**

- taper : **NOUVELLE AQUITAINE**

-puis sélectionner dans la déroulante : **NOUVELLE AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE**

De la VILLE :

-taper **SAINTE-FOY-LA-GRANDE** ou le code postal **33220**

-puis sélectionner dans la déroulante : **SAINTE-FOY-LA-GRANDE (33220)**

De la COMMUNAUTE DE COMMUNES:

- taper **33** ou **SAINTE-FOY-LA-GRANDE**

- puis sélectionner dans la déroulante : **33-COMMUNAUTE-DE-COMMUNES-DU-PAYS-FOYEN**

Du CONSEIL REGIONAL :

- taper : **NOUVELLE AQUITAINE**

-puis sélectionner : **NOUVELLE AQUITAINE (Conseil régional)**

Du CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- taper : **33** ou **GIRONDE**

-puis sélectionner : **33-GIRONDE (DEPT)**

Annexe Appel à projets Politique Ville 2021

SERVICES	PRIORITES	Dates éventuellement d'appel à projets	Coordonnées à contacter
<p>DRDFE NA Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>Financement possible d'actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes : culture de l'égalité, égalité professionnelle, lutte contre les violences sexistes et sexuelles</p>	<p>Pas d'appel à projets l'opérateur peut envoyer un cerfa classique de demande de subvention (idem que celui politique de la ville) entre décembre 2020 et février 2021</p>	<p>Cendrine LEGER Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la Gironde cendrine.leger@nouvelle-aquitaine.gouv.fr</p>
<p>ARS</p>	<p>Prévention promotion de la santé</p>	<p>01/12/19</p>	<p>maite.elissalt@ars.sante.fr</p>
<p>DRAC Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>Appel à projet national : « C'est mon patrimoine » Pour les jeunes de 6 à 18 ans issus des territoires prioritaires pour qu'ils puissent appréhender le patrimoine, au travers de programmes de découverte et d'activités artistiques organisés lors des vacances scolaires.</p>	<p>Décembre à mi-février 2021</p>	<p>Stephane.pariaud@culture.gouv.fr</p>
	<p>Appel à projet national : « Action culturelle et langue française » Apprentissage de la langue française et la pratique artistique au profit de personnes en difficulté avec le français.</p>	<p>Prévu en 2021, modalités connues en fin 2020 sur le site de la DRAC Nouvelle- Aquitaine</p>	<p>Stephane.pariaud@culture.gouv.fr</p>
	<p>Appel à projet national : « Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs » Le projet engage un groupe d'amateurs avec des rencontres de professionnels de la culture.</p>	<p>Décembre à fin Mars 2021</p>	<p>Stephane.pariaud@culture.gouv.fr</p>
	<p>Appel à projet national : « Fonds de soutien aux Médias</p>	<p>Décembre à fin Février 2021</p>	<p>yves.le-pannerer@culture.gouv.fr</p>

	<p>d'information sociale de proximité » Médias donnant la parole aux habitants des territoires prioritaires urbains et ruraux. Les aides du fonds s'adressent aux structures éditant à titre principal un média d'information sociale de proximité ou aux structures sans but lucratif reconnues d'utilité publique éditant un tel média à titre accessoire.</p>		<p>jean-pierre.castan@culture.gouv.fr</p>
	<p>Appel à projet régional : « Résidences de journalistes » Des actions d'éducation aux médias et à l'information pour les jeunes.</p>	<p>Toute l'année</p>	<p>yves.le-pannerer@culture.gouv.fr jean-pierre.castan@culture.gouv.fr</p>
	<p>« Passeurs d'images » Opération nationale déclinée en ex Aquitaine, co-portée par la DRAC Nouvelle Aquitaine et l'Agence Livre, Cinéma et audiovisuel Nouvelle Aquitaine</p>	<p>1ère session mi-septembre à fin janvier 2021 2ème session : ouverte jusqu'à fin mai 2021</p>	<p>emilie.escourido@alca-nouvelle-aquitaine.fr jean-pierre.castan@culture.gouv.fr</p>
<p>Cabinet du préfet Bureau sécurité intérieure section des politiques de prévention de la délinquance</p>	<p>FIPDR programme A prévention de la délinquance : - prévention de la délinquance des jeunes 16-25 ans - prévention de la récidive - amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes</p> <p>programme S - Gilets Pare-balles et radio PM - Vidéo protection programme K- Protection sites sensibles (culturel) programme D- Rapprochement police population</p>	<p>Début d'année 2021</p>	<p>M. Grégory BARRAU 05 56 90 66 77 Mme Cédrine MILLOT 05 56 90 61 85 pref-prevention-delinquance@girond.gouv.fr</p>

<p>Cabinet du préfet Bureau sécurité intérieure section des politiques de prévention de la délinquance</p>	<p>MILDECA départemental et régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> -prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité ; -favoriser le repérage précoce, accompagnement et, le cas échéant, l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives par les professionnels des champs éducatif, sportif, sanitaire et social à leur contact ; -mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser au plus près des territoires une gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public associé, tant en milieu rural qu'en milieu urbain ; -renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public. 	<p>Début d'année 2021</p>	<p>M. Grégory BARRAU 05 56 90 66 77 Mme Cédrine MILLOT 05 56 90 61 85 pref-prevention-delinquance@girond.gouv.fr</p>
<p>DRDJSCS - DD33</p>	<p>Formation des bénévoles associatifs FDVA</p>	<p>1^{er} trimestre 2021</p>	<p>Caroline.lauzeral@girond.gouv.fr</p>
	<p>Fonctionnement et actions innovantes – FDVA</p>	<p>1^{er} semestre 2021</p>	<p>Caroline.lauzeral@girond.gouv.fr</p>
	<p>Appel à projets jeunesse</p>		<p>M. Cédric PORRET</p>